



Communication du 6 Novembre 2017

Malgré notre communiqué de la semaine dernière à destination de l'ensemble des clubs du district des Flandres, certains individus n'ont toujours pas compris qu'un terrain de Football n'est pas une zone de non droit.

Ce week-end encore, plusieurs matches ont été le théâtre de nouveaux actes d'une grande violence. Nous condamnons à nouveau avec la plus grande fermeté ces violences et nous apportons tout notre soutien aux victimes de ces agissements délictueux.

Il est important que chaque licencié comprenne que son comportement sur un terrain peut entraîner des sanctions pénales en cas de dépôt de plainte par la victime. D'autre part, le District se portera partie civile à chaque fois qu'une plainte sera déposée.

Nous condamnons également avec la même fermeté toutes les personnes qui utilisent les réseaux sociaux pour condamner, salir et déverser leur haine envers les autres. Nul ne peut se décréter juge, d'autant plus que les propos véhiculés sur ces réseaux sont très souvent portés par des personnes n'ayant pas assisté aux faits incriminés.

Ces actes concernent des individus et non un club. Cette stigmatisation d'individus ou de clubs n'est faite que par une minorité qui ne représente pas la majorité des licenciés qui ont pour passion le football et non la HAINE.

Notre District a pris ses responsabilités en répondant à ces actes de violences sur nos terrains par le renforcement de ses mesures disciplinaires. Les commissions compétentes et les tribunaux jugeront de manière impartiale ces individus qui ternissent l'image de notre Football.

Tous doivent savoir que des lois existent pour traduire les auteurs de messages haineux sur les réseaux sociaux, messages qui portent atteinte à un individu, à un club, mais également à nos instances.

Le district utilisera tous les moyens légaux pour défendre ses licenciés, ses clubs ainsi que l'institution, porteuse par délégation d'une mission de service publique.

Cédric BETTREMIEUX
Président du District des Flandres de Football